



CHAMPIONNATS CANADIENS JUNIORS D'HALTÉROPHILIE 2024

RÈGLEMENT DE COMPÉTITION
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
HORAIRES
FORMULAIRES ET DÉLAIS

Scarborough, ONTARIO

14-16 JUIN 2024

ELEIKO

ITNVITATIONS OFFICIELLES À TOUTES LES PERSONNES PARTICIPANTES

L'équipe organisatrice est ravie d'accueillir tous les concurrents à Scarborough, en Ontario, pour les Championnats canadiens juniors de 2024. Votre engagement, votre persévérance et votre enthousiasme vous ont menés à cet événement prestigieux, et c'est un privilège pour nous de vous accueillir.

Scarborough, une communauté dynamique et accueillante, est impatiente de vous faire découvrir son charme. Tout en profitant au maximum de la compétition, nous vous encourageons à explorer et à profiter des attractions et des expériences uniques qu'offre le centre de l'Ontario.

Nous sommes heureux d'annoncer un partenariat avec l'Institut canadien du sport de l'Ontario et l'Université de Toronto Scarborough, ainsi que l'introduction d'une clinique d'officiels techniques et d'une clinique d'entraîneurs. Ces initiatives soulignent notre dévouement à la croissance globale du cadre sportif de notre communauté. Notre objectif est d'améliorer les compétences et les connaissances de nos entraîneurs, de nos officiels et de nos athlètes, en créant un système de soutien solide qui favorise l'excellence dans les carrières en haltérophilie.

Nous aimerions profiter de cette occasion pour souligner le travail de notre concepteur de logo, Nyle Miigizi Johnston. Connue sous le nom de Wiishkoonseh Miigizi'enh, Nyle incarne l'essence de l'aigle à tête blanche. Élevé par les Chippewas de la Première nation non cédée de Nawash, il a fait son apprentissage auprès de conteurs pendant ses années de formation. Il puise son inspiration artistique auprès des peintres des bois et des conteurs, ainsi que dans le profond héritage de sa culture autochtone.

Nous sommes convaincus que ce championnat sera une célébration de vos prouesses athlétiques et de l'esprit d'amitié entre les concurrents. Nous vous souhaitons le plus grand succès et nous serons ravis de voir vos talents se manifester dans votre quête de l'excellence. Bonne chance à toutes et à tous!



Mike Miller
Président – OWA

Abdallah Alsebaai
Directeur de compétition
BROUILLON

RÈGLEMENT

1. TITRE DE LA COMPÉTITION

Cette compétition est les Championnats canadiens juniors d'haltérophilie 2024 (la « compétition »).

2. DATES DE LA COMPÉTITION

14-16 JUIN 2024

3. ORGANISATEURS

L'Ontario Weightlifting Association (« OWA »), Variety Village Weightlifting Club, et Weightlifting Canada Haltérophilie (« WCH »). Le comité organisateur des Championnats canadiens juniors d'haltérophilie 2024 est le comité organisateur local officiel (le « COL ») de la compétition.

4. ORGANISME SANCTIONNEUR

WCH

5. LIEU DE LA COMPÉTITION

5.1 Site de la compétition	3701 Danforth Ave, Scarborough, ON M1N 2G2
5.2 Zone de compétition	Terrain 2, Field House
5.3 Zone d'échauffement	Terrain 1, Field House
5.4 Pesée	Bureau emery, Field House
5.5 Vestiaires	Vestiaires publics
5.6 Balance d'essai	À déterminer
5.6 Contrôle antidopage	Salle du conseil d'administration
5.7 Bénévoles et officiels	Salle/Salon Barell
5.8 Réunion technique	À déterminer
5.9 Équipe médicale	À déterminer

- *Toutes les salles peuvent être modifiées par le COL.*

- **Seules les personnes participantes ont accès aux installations, à l'équipement, à la nourriture et à toute autre commodité énumérée dans le présent règlement.**

6. ÉPREUVES

6.1 Femmes : Catégories 45, 49, 55, 59, 64, 71, 76, 81, 87, +87 kg.

6.2 Hommes : Catégories 55, 61, 67, 73, 81, 89, 96, 102, 109, +109 kg.

7. TOTAUX DE QUALIFICATION

FEMMES									
45 kg	49 kg	55 kg	59 kg	64 kg	71 kg	76 kg	81 kg	87 kg	+87 kg
83	89	97	102	107	113	118	121	125	132

HOMMES									
55 kg	61 kg	67 kg	73 kg	81 kg	89 kg	96 kg	102 kg	109kg	+109 kg
129	140	149	157	167	176	182	187	191	201

8. ADMISSIBILITÉ DES PERSONNES PARTICIPANTES

8.1 L'athlète participant à une compétition nationale doit être :

- membre dûment affilié(e) de son association provinciale/territoriale d'haltérophilie (« OPS »);
- membre en règle (qui n'est pas actuellement sanctionné) de son OPS;
- un(e) athlète qui n'est pas actuellement suspendu(e) par WCH, l'IWF ou, dans le cas d'une violation du Programme antidopage canadien (« PAC »), suspendu(e) par un autre signataire du PCA;
- inscrit(e) dans le groupe national d'athlètes (« GNA ») du CCES et avoir rempli toutes les exigences du GNA, y compris l'entente avec l'athlète, au plus tard le 2 juin 2024. Pour plus de détails sur l'inscription au GNA, veuillez vous adresser à votre OPS;
- un(e) citoyen(ne) canadien(ne) du Canada OU une personne possédant le statut de résident permanent au Canada;
- être né(e) entre 2004 et 2011 inclusivement.

*TOUS les athlètes inscrits à la compétition doivent signer le formulaire de consentement individuel destiné au Bureau du commissaire à l'intégrité dans le Sport.

Anglais :

<https://www.jotform.com/sign/230165462040040/invite/01gq0cq95x989afcb064d4d109>

Français :

<https://www.jotform.com/sign/230165428759059/invite/01gq0d0y2hdc50abfaa5ead275>

Les athlètes qui ont déjà signé le formulaire de consentement du BCIS n'ont pas besoin de le signer à nouveau.

8.2 Les entraîneurs inscrits par leur OPS pour participer à la compétition doivent être certifié(e)s au niveau Compétition-Développement du PNCE (certification provisoire ou complète) ou au niveau 2 précédent du PNCE. Les OPS peuvent amener des entraîneurs qui ne sont pas encore pleinement certifiés au niveau Compétition-Développement du PNCE si ces entraîneurs sont évalués pour la certification Compétition-Développement lors de la compétition. Les OPS peuvent également faire venir un(e) entraîneur(e) en développement qui n'est pas encore pleinement certifié(e) au niveau Compétition-Développement avec le consentement écrit préalable de WCH. Lorsque WCH donne ce consentement, l'entraîneur(e) en développement doit travailler sous la supervision directe d'un(e) entraîneur(e) pleinement certifié(e) au niveau Compétition-Développement.

8.3 Les entraîneurs, les chefs d'équipe, les délégués provinciaux et les arbitres inscrits pour participer à la compétition par leur OPS respective doivent :

- être des membres dûment affiliés de leur OPS respective;
- être des membres en règle (ne pas être actuellement sanctionnés) de leur OPS respective;
- ne pas être actuellement suspendus (provisoirement ou autrement) par la WCH, l'IWF ou, dans le cas de violations du Programme canadien antidopage (« PCA »), suspendus par un autre signataire du PCA;
- obtenir la certification Respect dans le Sport d'ici le 27 mai 2024. Vous pouvez vous inscrire aux cours en cliquant sur le lien suivant : <https://CWFHC.respectgroupinc.com>. Les personnes qui ont déjà obtenu la certification Respect dans le Sport n'ont pas besoin de répéter le cours;
- effectuer une Vérification accrue des renseignements de la police (E-PIC) conformément avec la politique de contrôle de WCH, disponible ici : <https://weightliftingcanada.ca/wp-content/uploads/2023/03/WCH-Safe-Policy-Suite-Final-With-Appendix.pdf> Les OPS doivent s'assurer que tous les documents relatifs à la vérification des antécédents ont été soumis à l'agent de contrôle et de protection de la vie privée de WCH (cwalker@cwfhc.ca) au plus tard le **27 mai 2024**. Une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables ne sera pas considérée comme équivalente à une E-PIC aux fins de la compétition, car elle est moins complète;
- signer le formulaire de consentement individuel destiné au Bureau du commissaire à l'intégrité dans le Sport :

Anglais :

<https://www.jotform.com/sign/230165462040040/invite/01gq0cq95x989afcb064d4d109>

Français :

Les personnes participantes qui ont déjà signé le formulaire de consentement du BCIS n'ont pas besoin de le signer à nouveau.

8.4 Nous encourageons les chefs d'équipe à fournir à WCH des copies des preuves de citoyenneté ou de statut de résident permanent des membres de l'équipe à l'avance et, si nécessaire, à apporter ces documents à la réunion technique. L'admissibilité des athlètes ne pourra pas être contestée après la réunion technique.

8.5 La compétition est ouverte à tous les athlètes qualifiés nommés par leurs OPS respectives et qui répondent aux normes de qualification avant la date limite de qualification ainsi qu'aux critères d'admissibilité définis dans la section 8.1 ci-dessus.

Les athlètes doivent obtenir leurs résultats de qualification lors d'une compétition soumise à un contrôle antidopage.

8.6 Les OPS respectives peuvent désigner 3 femmes et 3 hommes supplémentaires qui n'ont pas atteint les normes de qualification (« athlètes Wildcard »). Les athlètes Wildcard doivent quand même participer à une compétition dans leur province. De plus, les athlètes Wildcard doivent être identifiés par leur OPS lors de l'inscription préliminaire et finale à la compétition.

9. INSCRIPTIONS

Seul(e)s les directeur(trice)s des provinces reçoivent les formulaires d'inscription du COL.

9.1 Formulaire d'inscription préliminaire des équipes – Le formulaire d'inscription préliminaire des équipes doit être reçu par le COL au plus tard le **13 mai 2024** avant minuit (HNR).

9.2 Formulaire d'inscription final des équipes - Le formulaire d'inscription final des équipes doit être reçu par le COL au plus tard le **27 mai 2024** avant minuit (HNR).

9.3 Paiement des frais – L'OWA facturera chaque province et un seul virement électronique pour couvrir tous les frais d'inscription des équipes pour chaque OSP doit être reçu par l'OWA au plus tard le **3 juin 2024** à minuit.

9.4 Liste d'inscriptions - La liste d'inscription sera distribuée par le COL aux chefs d'équipe des OPS dès qu'elle sera disponible.

10. RÈGLES ET RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION :

Le règlement technique et de compétition de l'IWF - 2023, et ses mises à jour périodiques, régiront la compétition.

11. ÉQUIPEMENT

11.1 Zone de compétition

Plateforme de compétition :	Selon les règles - 4 mètres carrés
Barres/poids de compétition :	Ensemble Eleiko pour hommes et femmes certifiés par l'IWF
Lumières des arbitres :	OWLCMS
Tableau d'affichage :	OWLCMS
Tableau d'affichage des tentatives :	OWLCMS
Horloge :	OWLCMS

11.2 Zone d'échauffement

Plateformes d'échauffement :	10 plateformes
Barres/poids d'échauffement :	Eleiko, ZKC
Tableau d'affichage :	2 télévisions de 55 po
Horloge :	Oui
Eau :	Oui

11.3 Zone de pesée

Balance :	Électronique
-----------	--------------

12. TROUSSE DE RÉSULTATS

Envoyée par voie électronique.

13. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Cette compétition est soumise à un contrôle antidopage (SDC), administré par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES). Tous les athlètes et les entraîneurs sont fortement encouragés à se familiariser avec les règles et procédures applicables.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site : <https://www.cces.ca/fr/antidopage>

14. PRIX :

- 14.1** Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront attribuées pour l'« arraché », l'« épaulé- jeté » et le « Total » dans chaque catégorie de poids.
- 14.2** Prix des meilleurs athlètes (hommes et femmes) : attribués à la fin de l'épreuve, selon la formule Sinclair calculée en utilisant le POIDS CORPOREL MAXIMAL DE LA CATÉGORIE, sauf pour les athlètes des catégories +87kg et +109kg, qui seront évalués selon leur poids corporel réel.

15. HÉBERGEMENT

15.1 Date limite pour les réservations

11 mai 2024

15.2 Université de Toronto Scarborough

Université de Toronto Scarborough

Adresse : 1265 Military Trail, Scarborough, ON M1C 1A4, Canada

CLIQUEZ ICI POUR RÉSERVER ->

<https://form.jotform.com/owamembership/cjc24-accommodation-form>

L'Ontario Weightlifting Association (OWA) est ravie d'annoncer un nouveau partenariat avec l'Université de Toronto et l'Institut canadien du sport de l'Ontario, visant à fournir aux participants un hébergement et des installations d'entraînement.

Les participants peuvent choisir parmi les types d'hébergement suivants, tous proposés à des prix raisonnables :

Logement pour 2 personnes : ce logement comprend deux chambres, chacune avec un lit, et une salle de bain commune. Le coût est de 133,60 \$ par personne.

Logement pour 4 personnes : ce logement comprend deux chambres, chacune avec deux lits, et une salle de bain commune. Le coût est de 117,32 \$ par personne.

Maison en rangée : disponible avec 4 ou 6 chambres, chaque maison en rangée dispose d'un lit par chambre, d'une salle de bain commune et d'une cuisine commune. Un minimum de trois personnes est requis pour réserver une maison en rangée, et au moins un occupant doit être un adulte responsable. Le coût est de 84,80 \$ par personne.

Les frais sont calculés par individu afin de garantir un prix abordable et de faciliter l'accès à tous les participants.

16. TRANSPORT DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE ET DES DÉLÉGUÉS

Chaque OPS est responsable du transport des membres de son équipe vers les lieux d'hébergement et de la compétition.

17. CONDITIONS FINANCIÈRES :

17.1 Frais d'inscription : les OSP collecteront les frais auprès des membres de leur délégation et les transféreront ensuite au COL par virement électronique pour chaque membre de la délégation participant, à l'adresse geroge@onweightlifting.ca, au plus tard le 27 MAI 2024. Les frais désignés sont les suivants :

- Frais d'inscription de 175 \$/athlète, entraîneur(e), et/ou chef d'équipe
- Frais d'inscription de 50 \$/officiel technique
- Frais de sanction WCH de 80 \$/athlète

Il y aura également des frais d'entrée de 10 \$ pour les spectateurs non participants.

L'OWA effectuera un paiement unique couvrant les frais de sanction de WCH à WCH après avoir reçu les paiements des OPS.

- 17.2 Collecte :** les OPS sont responsables de la collecte de tous les frais auprès de leurs participants.
- 17.3 Hébergement :** les OPS paieront leur propre hébergement, selon les conditions stipulées dans le Règlement de compétition applicable à la compétition.
- 17.4 Responsabilité :** chaque OPS qui participe à la compétition le fait à ses propres risques et à ceux de ses membres individuels. Les OPS doivent assumer l'entière responsabilité morale et financière de leurs membres participants en ce qui concerne leur santé et en cas d'accidents ou de dommages. Les personnes qui ne remplissent pas la décharge de responsabilité de la compétition et ne la signe pas ne sauront pas autorisées à participer à l'événement.

18. RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES – Comité organisateur local (COL)

- 18.1** Offre aux participants l'option d'un hébergement à prix raisonnable, l'accès à la compétition, et la participation aux réunions officielles, aux entraînements et autres services techniques habituels pour tous les participants.
- 18.2** Fourni, gratuitement, les installations pour la réunion technique.
- 18.3** Met gratuitement à la disposition de l'organisation technique toutes les installations (équipement, hall, salles avec mobilier adéquat, personnel technique, premiers soins, etc.) pour la compétition, conformément aux règlements applicables de WCH.
- 18.4** Fourni, gratuitement, les prix du (de la) meilleur(e) athlète.

19. RESPONSABILITÉS DES ATHLÈTES

- 19.1** Chaque athlète qui souhaite participer à la compétition doit faire partie du groupe national d'athlètes. Cet athlète autorise, par son inscription à la compétition, le directeur de l'OPS dont il ou elle est membre à communiquer son adresse courriel à WCH, qui la transmettra ensuite au CCES.
- 19.2** Le CCES fournira à l'athlète les instructions pour participer à un cours antidopage en ligne. L'athlète doit terminer le cours en ligne avant le **30 avril 2024**. Lorsque l'athlète aura terminé ce cours, il devra le communiquer à son OPS.

Les athlètes qui ont déjà terminé le cours de 2024 et rempli l'accord de l'athlète n'ont pas besoin de le faire à nouveau.

- 19.3** Chaque OPS doit s'assurer que la décharge de responsabilité/médiatique (fournie séparément) est signée par tous les participants (athlètes, entraîneurs et chefs d'équipe) et remise au COL avant la réunion technique. De plus, chaque OPS doit s'assurer qu'un parent/tuteur signe la décharge

de responsabilité/médiatique pour toutes les personnes participantes mineures (âgés de moins de 18 ans à la date de signature du document). Sans de document signé, les personnes participantes n'auront pas le droit de participer à la compétition.

AU CANADA, LES CONTRÔLES ANTIDOPAGE SONT ADMINISTRÉS PAR LE CENTRE CANADIEN POUR L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT - CCES.

Téléphone : (613) 521-3340 Télécopieur : (613) 521-3134 1-800-672-7775

www.cces.ca

Courriel : info@cces.ca

Renseignements sur les substances : substances@cces.ca

Tous les athlètes qui participent à la compétition peuvent être contrôlés, car il s'agit d'une compétition soumise au contrôle antidopage.

Les athlètes et les entraîneurs sont vivement encouragés à se familiariser avec les procédures et les règles. Pour plus de renseignements, consultez le site Web : <https://cces.ca/fr/antidopage>

Si vous prenez des suppléments, des médicaments (Ritalin ou autres produits similaires, anti-inflammatoires, etc.), assurez-vous qu'ils sont autorisés par le code de l'AMA. Si vous devez utiliser un médicament interdit pour une raison médicale légitime, vous devez demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques « AUT » au CCES. Lorsque vous obtiendrez cette exemption thérapeutique du CCES – AUT, apportez ce document au cas où vous seriez soumis(e) à un contrôle.

Autorisation d'utilisation pour l'exemption thérapeutique : tue-aut@cces.ca

La politique canadienne antidopage 2021 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et sera mise à jour pour 2023. Pour de plus amples renseignements, consultez : <https://cces.ca/fr/programme-canadien-antidopage>

La Fédération internationale d'haltérophilie (IWF) met également à jour ses règles antidopage de temps à autre. Pour plus de détails sur le programme antidopage de l'IWF, veuillez consulter le site : <https://iwf.sport/>

N'OUBLIEZ PAS : VOUS ÊTES RESPONSABLE DE CE QUE VOUS CONSOMMEZ

21. ACCRÉDITATION

L'accréditation aura lieu lors de la réunion technique.

22. OFFICIEL

22.1 Obligations de la province organisatrice : nommer un(e) secrétaire de compétition et des assistant(e)s approprié(e)s pour assurer le bon déroulement de la compétition, y compris la vérification de la nomination finale des athlètes dans les catégories lors de la réunion technique.

22.2 Obligations des OPS participantes : Chaque OPS doit, par le biais de tous les formulaires d'inscription, soumettre les noms de leurs arbitres de niveau national ou supérieur qui souhaitent officier lors des championnats avant le 10 mai 2024 (5 semaines avant la compétition). Les OPS *peuvent* envoyer plus de deux officiels techniques. Le COL transmettra à WCH une liste d'officiels qualifiés avant le 17 mai 2024. Une adresse postale ou courriel est requise pour la communication des affectations des arbitres lors de la compétition.

Si l'un(e) de ces arbitres souhaite participer à la promotion, cela doit être indiqué sur le formulaire d'inscription.

Chaque OPS est responsable du paiement de toutes les dépenses de voyage, d'hébergement, de repas et de frais d'inscription de leurs officiels sélectionnés, conformément à leurs politiques provinciales respectives.

22.3 Obligations de WCH – Le ou la délégué(e) technique de WCH réglera tout litige technique survenant pendant la compétition. Si le ou la délégué(e) technique n'est pas sûr(e) de la règle ou si cette personne est incapable de rendre une décision, les membres du conseil d'administration de WCH agiront à sa place.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. PERSONNEL DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL (COL) :

- 1.1 Président de l'événement : Mike Miller mike@onweightlifting.ca
- 1.2 Directeur de la compétition : Abdallah Alsebaai abs76@hotmail.com
- 1.3 Secrétaire de la compétition : Dimitri Mancic et Mike Miller
- 1.4 Déléguée technique provinciale : Linda Earnshaw: linda@onweightlifting.ca
- 1.5 Hébergement et médias : Eva Martens: eva@onweightlifting.ca
- 1.6 Contrôleur financier : Geroge Vlahos: george@onweightlifting.ca

2. RÉUNION TECHNIQUE

- 2.1 La réunion technique aura lieu le jeudi 13 juin à 19 h, à un établissement qui sera annoncé, sous la direction du (de la) délégué(e) de WCH. Cette réunion se déroulera en personne et en ligne.
- 2.2 Le directeur/secrétaire de la compétition vérifiera les inscriptions finales dans les catégories.
- 2.3 Vérification du formulaire de décharge de tous les participants (athlètes + entraîneurs + chef d'équipe)
- 2.4 Vérification que chaque participant a terminé le cours en ligne du CCES.
- 2.5 Le ou la délégué(e) de WCH aidera le directeur de la compétition à désigner tous les officiels techniques du COL (orateurs, chronométreurs) pour les séances.

3. NOURRITURE ET RAFRAÎCHISSEMENTS

À DÉTERMINER

4. ACCÈS AUX INSTALLATIONS D'ENTRAÎNEMENT ET À LA BALANCE D'ESSAIE

- 4.1 Seuls les participants inscrits ont accès aux installations d'entraînement, aux zones d'échauffement et à l'équipement.
- 4.2 Les athlètes peuvent utiliser les installations d'entraînement à tout moment à partir du mercredi 12 juin 2024. Les heures d'ouverture sont de 7 h à 21 h.
- 4.3 Institut canadien du sport de l'Ontario.

Les personnes logées à l'Université de Toronto Scarborough ont le privilège d'accéder à l'Institut canadien du sport de l'Ontario (CISO), situé dans le Pan-Am Centre du campus. Ce centre d'entraînement de haut niveau est équipé de trois plates-formes, de barres Eleiko, de plaques olympiques (*bumper plates*), de baignoires de récupération chaudes et froides et d'une salle chauffée.

Détails de l'emplacement :

*Toronto Pan Am Sports Centre
75 Carl Hall Rd #3, North York, ON M3K 2B9.*

Le Pan-Am Centre se trouve à 8 minutes à pied de Harmony Commons.
Les South Residences se trouvent à environ 20 minutes à pied ou 5 minutes en voiture.

Informations sur l'accès :

Les installations d'entraînement sont exclusivement réservées aux athlètes et à leurs entraîneurs.

Les séances d'entraînement sont prévues le jeudi, le vendredi et le samedi.

L'administration de l'OWA vous contactera pour confirmer vos créneaux d'entraînement.

5. DIFFUSION EN DIRECT

5.1 Les liens seront annoncés plus tard.

6. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ/MÉDIATIQUE

Veuillez utiliser les liens ci-dessous. Ces liens seront également envoyés par courriel à tous les participants.

DÉCHARGE MÉDIATIQUE - [Media Release Link](#) (ENGLISH)

DÉCHARGE MÉDIATIQUE – EN COURS (FRANÇAIS)

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ – [WAIVER LINK](#)

(ANGLAIS)

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ – EN COURS

(FRANÇAIS)

HORAIRE ET DÉLAIS

1.	Début de la période de qualification	1 ^{er} août 2023
2.	Distribution du Règlement de la compétition	Mars 2024
3.	Dernier jour de la période de qualification	4 mai 2024
4.	Liste préliminaire des inscriptions envoyée au COL	10 mai 2024
5.	Dernier jour pour réserver des chambres à des tarifs préférentiels	11 mai 2024
6.	COL transmet la liste des OC à WCH	17 mai 2024
7.	Formulaire d'inscription finale de l'équipe	27 mai 2024
8.	Soumission E-PIC	27 mai 2024
9.	Compléter la certification Respect dans le sport	27 mai 2024
10.	Formulaire de consentement BCIS	27 mai 2024
11.	OWA facture les OPS	29 mai 2024
12.	GNA et accord de l'athlète	2 juin 2024
13.	Paiement final à l'OWA	3 juin 2024
14.	Signature en ligne de la décharge de responsabilité/médiatique	3 juin 2024
15.	Réunion technique	13 juin 2024
16.	Clinique des officiels techniques	14 juin 2024
17.	Clinique des entraîneurs	15 juin 2024

ÉVÉNEMENTS DE LA COMPÉTITION

12 – 15 juin : Arrivée des participants

HORAIRE PRÉLIMINAIRE DE LA COMPÉTITION				
(Remarque : il est très important que les athlètes avisent leurs directeurs provinciaux s'ils participent à la compétition.)				
REMARQUE : Séances ajoutées le vendredi 14 juin pour tenir compte des cérémonies de remise des prix tout au long de la compétition. Possibilité d'ajouter une courte cérémonie d'ouverture le vendredi				
L'horaire ci-dessous est une version préliminaire et peut être modifié une fois que toutes les inscriptions finales ont été reçues.				
<u>Le vendredi 14 juin</u>				
<u>Séance</u>		Catégorie	<u>Pesée</u>	<u>Début</u>
1	Hommes	M55/M61	11 h	13 h
2	Femmes	F45/F49/55B	13 h	15 h
3	Hommes	M67	17 h	17 h
Clinique des officiels techniques			19 h	21 h
<u>Le samedi 15 juin</u>				
<u>Séance</u>		Catégorie	<u>Pesée</u>	<u>Début</u>
4	Femmes	F55	7 h	9 h
5	Hommes	M73	9 h	11 h
6	Femmes	F59	11 h	13 h
7	Hommes	M81	13 h	15 h
8	Femmes	F64	15 h	17 h
9	Hommes	M89	17 h	19 h
Clinique des entraîneurs			19 h	21 h
<u>Le dimanche 16 juin</u>				
10	Femmes	F71	7 h	9 h
11	Hommes	M96/M102	9 h	11 h
12	Femmes	F76/F81/F87/F+87	11 h	13 h

13	Hommes	M109/M+109	13 h	13 h
Il y aura une pause de 10 minutes entre l'arraché et l'épaulé-jeté pour toutes les séances				
La présentation des athlètes commencera à l'heure de début désignée et la compétition commencera 10 minutes après la présentation des athlètes				

Le lundi 17 juin

Départ des délégués

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE SIGNER. Les décharges complétées doivent être renvoyées avec l'inscription ou avant d'assister à l'événement de l'organisateur : **Championnats canadiens juniors d'haltérophilie 2024** (l' « événement »).

By signing below, the Participant (named below) and/or the Participant's Guardian represents that the Participant:

1. En signant le présent document ci-dessous, la personne participante (nommée ci-dessous) et/ou le tuteur de la personne participante déclare que la personne participante :
2. N'a pas sciemment la COVID-19;
3. Ne présente pas de symptômes connus de COVID-19, comme de la fièvre, une toux ou de l'essoufflement, et si de tels symptômes sont ressentis pendant l'événement, la personne quittera immédiatement l'événement;
4. Suivra les directives recommandées par le gouvernement en ce qui concerne la COVID-19, s'il y en a en place, et le fera au mieux de ses capacités pendant l'événement.

De plus, en signant ci-dessous, le participant et/ou son tuteur comprend, reconnaît et assume les risques inhérents liés à la participation à l'événement, y compris, mais sans s'y limiter, les risques suivants : le risque de blessure corporelle ou de maladie (y compris le risque de contracter la COVID-19); le risque de contact ou d'interaction avec d'autres personnes susceptibles d'avoir été exposées à la COVID-19; le risque d'invalidité permanente, de paralysie ou de décès; le risque de collision avec des objets naturels ou artificiels; le risque de conditions météorologiques défavorables; le risque d'imperfection du site ou du terrain de jeu; le risque de défaillance de l'équipement; le risque que les participants aient des niveaux de compétence différents; des mesures de sécurité inadéquates; des circonstances connues, inconnues ou hors du contrôle de Weightlifting Canada Haltérophilie, de ses partenaires, commanditaires, agents, affiliés (incluant l'Ontario Weightlifting Association et le Variety Village Weightlifting Club), directeurs, employés, officiers, thérapeutes ou bénévoles (ensemble, l'« Organisation ») ; et la négligence ou l'omission de l'Organisation (collectivement, les « Risques »).

personne participante et/ou son tuteur : (a) dégagent l'Organisation de toute responsabilité en cas de dommages ou de pertes résultant des risques liés à la participation à l'événement ou en relation avec celui-ci; (b) renonce à tout droit de poursuivre l'Organisation pour toute cause d'action (y compris en cas de blessure ou de maladie causée par sa propre négligence), réclamation, demande, dommage ou perte de quelque nature que ce soit pouvant survenir à la suite des risques liés à la participation à l'événement ou en relation avec celui-ci, y compris, mais sans s'y limiter, le droit de faire une réclamation ou une réclamation par un tiers contre l'Organisation découlant de la même; et (c) assume librement tous les risques associés aux Risques, tout ce qui est accessoire aux Risques, qui peuvent survenir à la suite de la participation à l'événement ou en relation avec celui-ci. VOUS RENONCEZ AUX DROITS LÉGAUX RELATIFS À TOUTE RÉCLAMATION FUTURE CONTRE L'ORGANISATION.

Je confirme avoir lu et bien compris cette renonciation et cette décharge de responsabilité. Je signe volontairement cette renonciation et cette décharge de responsabilité sans qu'aucune incitation, assurance ou garantie ne me soit faite.

Nom (lettres d'imprimerie) :

Date de naissance:

Le ou la « participant(e) »

(mm/jj/aaaa)

Nom (lettres d'imprimerie) :

Le « Tuteur » (si la personne participante est mineure)

Signature:

Date :

Personne participante ou tuteur pour une personne mineure

(mm/jj/aaaa)

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET DE DÉCHARGE MÉDIATIQUE

Je, _____, consens par la présente à la collecte et à l'utilisation de mes images personnelles par photographie ou enregistrement vidéo sans aucune compensation. Je reconnais que ceux-ci peuvent être utilisés sur, mais sans s'y limiter, le site Web Weightlifting Canada Haltérophilie (« WCH ») et/ou les comptes de médias sociaux, dans les bulletins et les publications ainsi que distribués aux membres. Je reconnais de plus que mon image peut être utilisée par WCH et/ou l'ONTARIO WEIGHTLIFTING CLUB pour promouvoir le sport de l'haltérophilie à l'avenir. Je comprends qu'aucun renseignement personnel, comme les noms, ne sera utilisé dans les publications à moins qu'un consentement exprès ne soit donné. Je comprends également que mon consentement peut être retiré à tout moment par écrit au conseil d'administration de WCH. Je donne ce consentement volontairement.

NOM : _____ DATE : _____

SIGNATURE DU PARENT OU TUTEUR (pour les personnes participantes de moins de 18 ans) :
